



Enjeux

Optimiser les potentiels

- La croissance démographique a profité inégalement au pôle urbain majeur, aux pôles d'ancrage et aux communes rurales : quelles sont les communes qui peuvent accueillir de nouveaux habitants ? A quelle hauteur ?
- Des ensembles villageois qui croissent fortement de manière uniforme : comment repenser leur urbanisation (mixité de l'accueil, espaces publics de convivialité, limite paysagère...) ?
- Une consommation foncière à enrayer : comment gérer différemment l'usage des sols ? utiliser les terrains déjà artificialisés (friches de Guebwiller, base aérienne, etc.) ?



Un objectif de renforcement de la qualité du cadre de vie, de l'insertion paysagère et environnementale.

Un objectif de densité minimale de 20 logements à l'hectare par opération.

Axe 3

Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain - horizon 2015

- Permettre une évolution de la population de 8,5% en moyenne répartie de manière différenciée sur le territoire entre le pôle majeur de Guebwiller, les pôles d'ancrage et les communes rurales.

| Territoires | | Population supplémentaire entre 2011 et 2025 | Evolution 2011-2025 |
|------------------|----------|--|---------------------|
| Pôle Guebwiller | | 2530 | 10% |
| Pôles d'ancrage | | 1600 | 10% |
| Communes rurales | Montagne | 1950 | 2% |
| Communes rurales | Piémont | | 5% |
| Communes rurales | Plaine | | 8% |
| TOTAL | | 6080 | 8,5% |

- Réaliser **7 510 logements supplémentaires** : 1/3 des logements en densifiant les bourgs existants et 2/3 en extension. La réhabilitation de friches, l'urbanisation des dents creuses et la diversification des typologies doivent permettre d'atteindre ces objectifs.
- Obtenir une densité plus forte : **20 logements/hectare/ opération au minimum.**

- Réduire la consommation d'espaces : **300 hectares maximum urbanisables pour les 15 prochaines années** pour l'habitat, intégrant les équipements, les services, les espaces publics de proximité et les réseaux viaires.
- **Construire mieux** : économie du foncier, qualité environnementale et paysagère, qualité des espaces publics, liaisons douces, taille des logements diversifiée, structures adaptées aux personnes âgées, etc.
- Soutenir les **logements locatifs aidés.**

Pour les 15 prochaines années, une consommation foncière inférieure à 300 ha pour l'urbain et à 100 ha pour les activités.

Axe 4

Renforcer l'identité et l'attractivité économique

- Maintenir un ratio afin que 3 actifs sur 4 aient un emploi.
- Renforcer l'accueil d'activités **dans les centre-villes et les villages** pour les rendre plus animés et réduire les déplacements domicile-travail ; Identifier les capacités d'accueil dans les dents creuses, les friches, etc.
- Optimiser l'offre **au sein des zones d'activités** locales, supracommunales et départementales.
- Augmenter la densité des zones d'activités et **limiter l'urbanisation à vocation économique à 100 ha** (hors ZAID d'Ensisheim et Base Aérienne 132).
- Prévoir la création d'une zone nouvelle dans le cadre de l'aire de service autoroutière.
- Exploiter les **potentiels des sites de reconversion** : Base Aérienne 132, friches industrielles de Guebwiller, etc.
- **Exiger une grande qualité architecturale, environnementale et paysagère** des zones d'activités.
- Veiller à la **complémentarité et à l'équilibre** entre les **commerces** du centre ville et les zones commerciales.

